



**HAL**  
open science

## Former au paysagisme d'aménagement : du DESS PARME au parcours de master PPAU, trois décennies de collaboration entre Aix-Marseille université et l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille

Jean Noël Consalès, René Girard, Benoît Romeyer, Christian Tamisier

### ► To cite this version:

Jean Noël Consalès, René Girard, Benoît Romeyer, Christian Tamisier. Former au paysagisme d'aménagement : du DESS PARME au parcours de master PPAU, trois décennies de collaboration entre Aix-Marseille université et l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille. Projets de paysage: revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, 2022, Hors-série, 10.4000/paysage.27915 . hal-03715093

**HAL Id: hal-03715093**

**<https://amu.hal.science/hal-03715093>**

Submitted on 6 Jul 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

## Former au paysagisme d'aménagement : du DESS PARME au parcours de master PPAU, trois décennies de collaboration entre Aix-Marseille université et l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille

*Training in landscape planning: From the DESS PARME postgraduate course to the PPAU master's course, three decades of collaboration between Université Aix-Marseille and the École nationale supérieure du Paysage Versailles-Marseille*

**Jean Noël Consalès, René Girard, Benoît Romeyer et Christian Tamisier**

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/paysage/27915>

ISSN : 1969-6124

**Éditeur :**

École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire - École de la nature et du paysage, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, Agrocampus Angers

**Référence électronique**

Jean Noël Consalès, René Girard, Benoît Romeyer et Christian Tamisier, « Former au paysagisme d'aménagement : du DESS PARME au parcours de master PPAU, trois décennies de collaboration entre Aix-Marseille université et l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille », *Projets de paysage* [En ligne], Hors-série | 2022, mis en ligne le 05 juillet 2022, consulté le 05 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/27915>

---

Ce document a été généré automatiquement le 5 juillet 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

---

# Former au paysagisme d'aménagement : du DESS PARME au parcours de master PPAU, trois décennies de collaboration entre Aix-Marseille université et l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille

*Training in landscape planning: From the DESS PARME postgraduate course to the PPAU master's course, three decades of collaboration between Université Aix-Marseille and the École nationale supérieure du Paysage Versailles-Marseille*

**Jean Noël Consalès, René Girard, Benoît Romeyer et Christian Tamisier**

---

## NOTE DE L'AUTEUR

Cet article est dédié à la mémoire de Georges Demouchy (1946-2016) et de Joël Ricorday (1945-2015).

- 1 Depuis près de 30 ans, l'École nationale supérieure de Paysage (ENSP) Versailles-Marseille et l'université d'Aix-Marseille (AMU) collaborent étroitement dans le cadre d'une formation universitaire de niveau bac + 4/5 (master dans la nomenclature actuelle), abordant la question du paysage aux échelles de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

- 2 Ce partenariat débute en 1993, avec la création du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) Paysage et aménagement en régions méditerranéennes (PARME). La formation est alors conçue et portée par l'Institut de géographie de l'université de Provence et l'ENSP-Versailles, en lien avec la Fédération française du paysage (FFP<sup>1</sup>) et l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSAM). Cohabité par ces deux premières structures en 1994, elle est dirigée par des géographes et des paysagistes unis par leur volonté d'insuffler une pensée paysagère dans l'aménagement du territoire (Luginbühl, 1974, 1996). Elle s'inscrit en cela dans la lignée du « paysagisme d'aménagement » développé au sein du Centre national d'étude et de recherche du paysage (CNERP) dans les années 1970<sup>2</sup>. Elle a alors pour but de former une maîtrise d'ouvrage<sup>3</sup> éclairée en matière de paysage en contexte méditerranéen, à partir d'un vivier pluridisciplinaire d'ingénieurs, d'architectes, de géographes, de paysagistes, de spécialistes de l'environnement...
- 3 C'est d'ailleurs sur cette base que l'antenne marseillaise de l'ENSP accueille, en 2001, une partie de sa promotion de 3<sup>e</sup> année, dans un tronc commun d'enseignement avec le DESS. En 2008, avec l'application de la réforme licence-master-doctorat (LMD), le DESS PARME devient le master Paysage et aménagement (P & A). Puis, dans le cadre de la création de l'université unique AMU, au début des années 2010, le master se voit rattaché à l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUAR). En 2012, le master P & A devient la spécialité Paysage et aménagement du master Urbanisme et aménagement de l'IUAR. Dans le cadre de cette coopération, cette spécialité délivre un diplôme cohabité par AMU, via l'IUAR, et l'ENSP. Enfin, en 2018, la spécialité P & A devient le parcours Projet de paysage aménagement et urbanisme (PPAU) du master Urbanisme et aménagement de l'IUAR. Toujours fondée sur un fort partenariat avec l'ENSP, la formation s'autonomise, néanmoins, pour mieux affirmer son leitmotiv pédagogique : la planification et l'urbanisme paysagers.
- 4 Ainsi, depuis près de trois décennies et malgré les vicissitudes administratives, ce master défend non seulement un positionnement résolument tourné vers une approche d'inspiration « matérialiste » (Besse, 2000) du grand paysage (Pernet, 2014), mais encore une culture profondément pluridisciplinaire du projet. Ces positionnements affirmés tendent ainsi à le distinguer des autres formations en paysage de niveau master, essentiellement réparties en deux grands pôles : les écoles de paysage, historiquement centrées sur la conception et la maîtrise d'œuvre paysagères et les formations universitaires en paysage où les démarches de projet ne sont, à l'inverse, pas toujours mises au centre de la pédagogie.
- 5 C'est ainsi qu'au fil des années et des promotions successives, cette formation a permis à plusieurs centaines de diplômés d'être initiés aux rudiments de la maîtrise d'ouvrage et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage paysagères en contexte méditerranéen. Cette posture pédagogique singulière s'est en effet inscrite dans un contexte territorial d'appartenance spécifique. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), en général, et l'aire métropolitaine marseillaise, en particulier, ont toujours constitué les laboratoires territoriaux privilégiés de cette formation.
- 6 En lien avec l'existence d'une « interaction forte entre le lieu et la manière de travailler sur le paysage » (Girard *et al.*, 2008), la question de la relation entre une formation d'enseignement supérieur en paysage et son territoire d'implantation a déjà fait l'objet de nombreuses attentions. En la matière, la plupart des travaux mettent l'accent sur les apports offerts aux territoires par certains dispositifs pédagogiques, à commencer par

les ateliers de projet (Pernet, 2009 ; Menguy, 2015). Localement, l'analyse rétrospective des effets des ateliers pédagogiques régionaux conduits en région PACA par l'ENSP-Marseille a, par exemple, permis de faire ressortir les effets de ces collaborations territoriales en matière de sensibilisation et d'ouverture aux enjeux paysagers. Mais elle souligne aussi, dans un mouvement inverse allant cette fois du territoire vers la formation, la récurrence de certaines thématiques traitées, « en raison des spécificités du territoire régional entre Méditerranée, Provence et montagne » (Lafon et al., 2016). Les liens entre spécificités du territoire régional et travaux produits dans les formations en paysage ont été plus particulièrement abordés par Georges Demouchy, René Girard et Christian Tamisier (Demouchy et al., 2005). Leur étude-bilan de 10 ans de travaux conjointement produits par l'ENSP et le DESS PARME en région PACA fait ainsi ressortir l'existence d'une commande publique locale en matière de paysage fortement polarisée entre :

- une orientation « patrimoine-protection-valorisation » portée par l'État et ses émanations à destination des espaces ruraux et naturels ;
  - et une orientation « développement économique-aménagement technique » majoritairement exprimée par les collectivités territoriales en charge des espaces métropolisés.
- 7 Fort de ces constats d'apports croisés entre territoire et pédagogie, le présent article se propose d'effectuer un retour rétrospectif et réflexif sur une lignée de formations en matière de paysagisme d'aménagement. Il entend ainsi montrer qu'en trois décennies, les permanences et les mutations de ces formations sont indissociables de l'évolution de leur contexte territorial et institutionnel d'inscription, ici appréhendé à partir de trois grandes échelles de référence : la Méditerranée, la région PACA, et la métropole Aix-Marseille-Provence. À cet égard, cet article met plus particulièrement en exergue l'influence pédagogique de la construction progressive de la métropole Aix-Marseille-Provence.
- 8 Pour ce faire, il s'appuie sur le croisement de deux types de sources :
- une série d'entretiens croisés opérés entre les différentes générations de responsables pédagogiques des formations étudiées : Christian Tamisier et René Girard pour la période PARME, René Girard et Jean Noël Consalès pour la période Paysage et Aménagement, et enfin Jean Noël Consalès et Benoît Romeyer pour la période PPAU ;
  - les archives de ces formations conservées dans les locaux de l'antenne marseillaise de l'ENSP. Celles-ci ont notamment permis de confronter les éléments exprimés lors des entretiens croisés à l'évolution effective des maquettes, des équipes et des orientations pédagogiques.

## Les fondements de l'enseignement du paysage à Aix-Marseille

- 9 En 1993, la création du diplôme d'études supérieures spécialisées Paysage et aménagement en régions méditerranéennes apparaît, à bien des égards, comme l'une des manifestations tangibles du travail réalisé, durant des années, par un petit groupe d'acteurs pour faire émerger une véritable culture du paysage sur le territoire de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille. Elle est surtout le fruit de l'investissement de quelques paysagistes qui exercent au sein de la maîtrise d'ouvrage et restent résolument tournés vers un paysagisme d'aménagement, c'est-à-dire vers un paysagisme participant de

l'aménagement du territoire et se confrontant à la complexité spatiale de la grande échelle par des approches pluridisciplinaires.

- 10 De fait, cette dynamique s'inscrit dans la continuité des évolutions nationales et territoriales qui se sont produites avec la mise en place du premier ministère de l'Environnement, en 1971, et du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, en 1978. C'est, en effet, dans ce contexte qu'une politique d'intégration et d'aménagement du paysage voit le jour dans l'administration française (Barraqué, 1985). S'appuyant sur les acquis du CNERP (Luginbühl et Dauvergne, 2018<sup>4</sup>), cette politique est généralement relayée, à l'échelle régionale, par les délégations régionales à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE), grâce à l'instauration d'ateliers régionaux des Sites et Paysages (ARSP). Or, sur le territoire d'Aix-Marseille, ces ARSP ne sont pas mis en œuvre, en raison de la présence déjà effective de paysagistes au sein de l'Organisme régional d'étude et d'aménagement de l'aire métropolitaine (OREAM<sup>5</sup>), implanté dès 1966 sur ce territoire (Duval Étienne, 2010) ou au sein de l'Établissement public d'aménagement de l'étang de Berre (EPAREB), avec Georges Demouchy<sup>6</sup> et Joël Ricorday<sup>7</sup>.
- 11 Cette première prise en compte du paysage par des professionnels spécifiquement formés dans les grandes opérations d'aménagement et de planification de l'État évolue ensuite vers une action bien plus sectorisée. La question du paysage se trouve ainsi partagée entre trois ministères : l'Équipement, l'Environnement et la Culture. Par conséquent, au début des années 1990, sous la pression de la mise en place de la décentralisation, les services de l'État semblent avoir du mal à appréhender la transversalité de la notion de paysage. Partant de ce constat, quelques paysagistes (Georges Demouchy et Christian Tamisier<sup>8</sup>, notamment), regroupés dans la section locale de la FFP, commencent à faire entendre leur voix, à faire valoir leurs compétences, en s'appuyant opportunément sur des initiatives propres au milieu universitaire pour former au paysagisme des géographes et des architectes dans des programmes à visée professionnelle.
- 12 Entre 1988 et 1993, ils vont ainsi imaginer, formuler et développer des actions expérimentales visant à amorcer la création d'un pôle de compétences sur le paysage dans l'aire métropolitaine marseillaise. À la faveur d'opportunités politiques et institutionnelles, cette dynamique s'affirme, tandis que monte en puissance, sur la scène locale, la prise de parole des paysagistes sur trois thématiques privilégiées par l'action de l'État : l'environnement, le patrimoine et les banlieues urbaines (Tamisier, 1995).
- 13 Par leurs compétences et leurs expériences professionnelles diverses, les premiers initiateurs se trouvent, en réalité, à l'articulation de plusieurs niveaux territoriaux et professionnels, et de plusieurs univers d'action technique, politique ou scientifique, dont la mobilisation croisée sert le développement du projet. Ce dernier mobilise :
- la profession des paysagistes, à travers la FFP, au sein de laquelle Joël Ricorday devient délégué régional et Georges Demouchy est élu président national ;
  - l'ENSP de Versailles qui a un statut d'interlocuteur de référence des pouvoirs publics dans le champ du paysage, et ce, au plus haut niveau ;
  - L'administration (DIREN, DDE et DRAC notamment) qui, du niveau national jusqu'au niveau local, dirige la politique de l'État vers le paysage d'aménagement ;

- le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche à un moment où les universités d'Aix-Marseille et l'ENSAM expriment de nouveaux besoins pour la professionnalisation et le renouvellement de leurs formations.
- 14 L'année 1990 marque un premier tournant. Christian Tamisier est alors recruté à l'ENSP sur un poste à mi-temps de maître de conférences associé. La direction accepte que son poste soit en partie consacré à l'accueil d'étudiants paysagistes dans le Sud, afin de les aguerrir aux spécificités des paysages méditerranéens. C'est la période où Alexandre Chemetoff a pris la relève de Michel Corajoud à la direction des ateliers de projet et soutient cette orientation. Christian Tamisier s'affirme alors comme la cheville ouvrière du projet. C'est ainsi qu'à partir de 1992, les ateliers de troisième et de quatrième années de l'ENSP-Versailles en région marseillaise, organisés jusqu'ici de manière temporaire sous la forme de courts séjours, sont pérennisés. Ils s'appuient alors sur une équipe pédagogique locale animée, en plus de Christian Tamisier, par Alain Marguerit<sup>9</sup> puis Guerric Péré<sup>10</sup>. Ces deux paysagistes sont issus de la nouvelle génération qui émerge dans le sillage de Michel Corajoud (Masbouni, 2002).
- 15 Parallèlement, à l'échelle nationale, Ségolène Royal fait du paysage l'un de ses chevaux de bataille à la suite de sa nomination en 1992 à la tête du ministère de l'Environnement. La promulgation de la loi Paysage, en 1993, en témoigne. La période est donc particulièrement favorable à l'émergence d'un pôle local de compétences sur le paysage, dans l'aire métropolitaine marseillaise. Après un rendez-vous avec la ministre, organisé par un membre de son cabinet issu du CNERP, Christian Tamisier obtient une mission pour développer un Institut du paysage méditerranéen. Cet encouragement permet, entre autres actions, de créer une première formation universitaire en paysage : le DESS PARME.

## Le DESS PARME (Paysage et aménagement en régions méditerranéennes)

- 16 Tout commence, en 1991, avec la création de l'Institut universitaire professionnalisé (IUP) « Environnement, technologies et société », au sein de l'université de Provence, grâce aux efforts conjoints des unités de formation et de recherche (UFR) de sciences et de géographie. Dès le début, cette formation, qui délivre des diplômes d'ingénieurs-maîtres à bac + 4, se cherche des débouchés à bac + 5. C'est ainsi qu'à l'initiative de quelques géographes, une réunion de préfiguration d'un DESS portant sur le paysage est organisée, en décembre 1992. En tant que représentant local de la FFP puis de l'ENSP, Christian Tamisier et Georges Demouchy y sont conviés en compagnie de René Girard<sup>11</sup>, architecte et urbaniste, qui assure déjà des cours à l'ENSAM. Très rapidement la création du DESS PARME est entérinée. Alors qu'elle n'est cohabilitée par l'ENSP qu'en 1994, la formation débute dès la rentrée 1993, à Aix-en-Provence, dans les locaux de l'UFR de géographie. Dans sa plaquette d'habilitation, le DESS PARME affirme deux principes centraux : la formation à la maîtrise d'ouvrage de paysage, et la prise en compte des spécificités méditerranéennes dans l'approche professionnelle de paysage (figure 1).

Figure 1. Présentation du DESS PARME et de ses deux axes thématiques fondateurs : formation à la maîtrise d'ouvrage de paysage et prise en compte des spécificités méditerranéennes

♦ **Le DESS Paysage et Aménagement en Régions Méditerranéennes**

Cette formation qui fonctionne depuis cinq ans, cohabilitée par l'ENSP et l'Université de Provence, allie les connaissances sur le territoire des scientifiques du milieu universitaire et le savoir-faire des professionnels du paysage.

Elle concerne 25 étudiants dont 5 en formation continue longue (1 an).

Son objectif est de donner une culture et des savoir-faire communs, sur les problèmes du paysage, à des étudiants en formation initiale ou continue de profils divers : ingénieurs, architectes, géographes, spécialistes de l'environnement.

Autour de deux axes thématiques :

- La qualification de la maîtrise d'ouvrage : former des professionnels dans le domaine de l'aide à la décision auprès des Elus ou des grands donneurs d'ordre, pour la mise en place de plans de paysage ou de politiques paysagères au niveau des différentes collectivités territoriales ou de stratégies paysagères d'acteurs économiques liés à l'industrie, au tourisme ou au développement local.

- Les spécificités méditerranéennes : la formation est axée sur la problématique des sites méditerranéens avec comme souci majeur de valoriser l'attention qui doit être portée par les aménageurs et les gestionnaires à la fragilité et à la qualité des lieux.

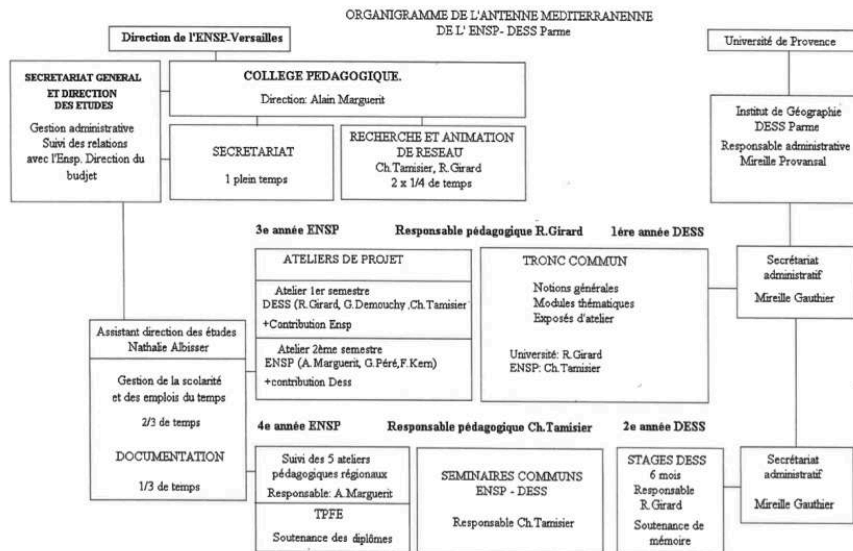
L'insertion du DESS dans le réseau régional de compétences permet de donner aux étudiants les éléments pour une prise en compte des spécificités naturelles, sociales, économiques et culturelles des régions méditerranéennes.

Source : Tamisier, 1999, p. 11.

- 17 Initialement dirigé par la géomorphologue Mireille Provansal et par Christian Tamisier, le DESS PARME s'inscrit dans la lignée des autres DESS en paysage de l'époque. L'agronome et géographe Yves Luginbühl situe ces formations « à mi-chemin entre un enseignement universitaire formant les étudiants aux nouveaux outils de la géographie ou de l'écologie (SIG, bases de données) et à l'analyse et une formation plus professionnalisée empruntant aux praticiens certaines de leurs techniques ou principes d'action » (Luginbühl, 1996). Outre une participation active de certains enseignants de l'ENSAM à l'encadrement pédagogique, le DESS PARME repose surtout sur une collaboration étroite entre les géographes, qui assurent l'essentiel des apports théoriques (géomorphologie, géographie rurale et urbaine), et les paysagistes, qui dirigent les ateliers de projet. En pratique, Georges Demouchy, au titre de la FFP, Christian Tamisier et René Girard, recruté en tant que professionnel associé en service temporaire (PAST) à l'UFR de géographie, en sont les principaux artisans (figure 2). Ils sont, en effet, garants du caractère professionnalisant de la formation, en définissent les modalités pédagogiques, relativisent et instrumentalisent les savoirs universitaires en fonction de la pratique de terrain et de l'atelier. Le caractère professionnel de la formation s'affirme au travers d'une orientation clairement affichée pour la maîtrise d'ouvrage. La gestion territoriale inscrite dans la durée est, par conséquent, préférée à la création paysagère plus formelle pratiquée par les maîtres d'œuvre. À cet égard, le DESS met en exergue le caractère pluridisciplinaire d'une pédagogie généraliste, destinée à former des hommes et des femmes de synthèse conformément à l'héritage et à l'esprit du CNERP que partagent les principaux promoteurs du projet.



Figure 2. Organigramme croisé de l'antenne méditerranéenne de l'ENSP et du DESS Parme, faisant ressortir les rôles structurants de Christian Tamisier et René Girard dans l'animation de la formation

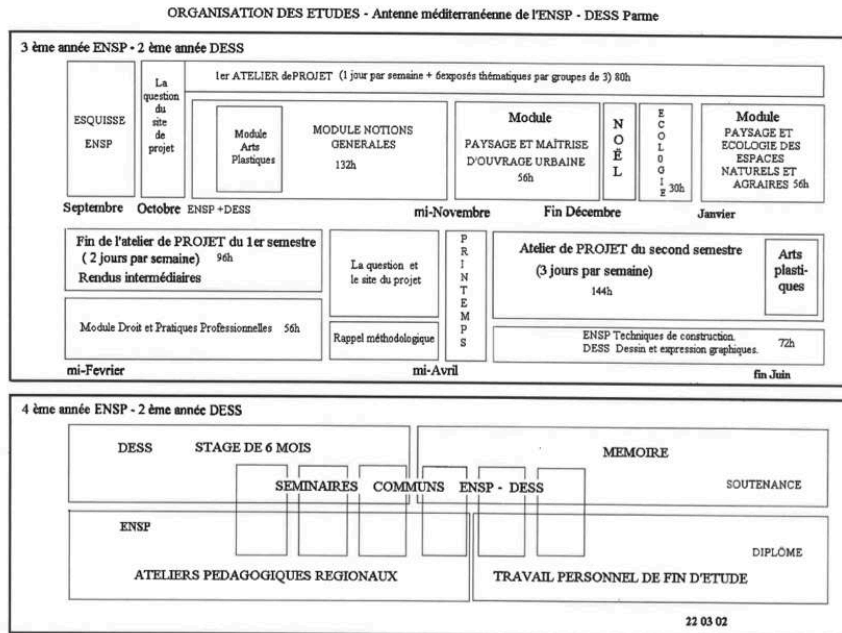


Source : archives DESS PARME.

- 18 Au fur à mesure, les nécessités pédagogiques conduisent à un élargissement des sites d'étude et d'atelier au pays d'Aix, à l'étang de Berre et à tout le nord de Marseille. Ce faisant, la formation prend peu à peu ses marques au sein de son aire métropolitaine d'inscription. Dans le même temps, les partenariats s'ouvrent à un nombre de plus en plus grand d'acteurs techniques qui, pour certains d'entre eux, interviennent directement dans la formation. Tel est, par exemple, le cas de Georges Demouchy ou, plus ponctuellement, des paysagistes Jean-Pierre Clarac et Didier Corot, deux anciens de la Section du paysage et de l'art des jardins de l'ENSH puis du CNERP, qui y insufflent leurs savoirs et savoir-faire en matière de paysagisme d'aménagement. Par ailleurs, les stages de quatre mois que réalisent les étudiants au sein de diverses maîtrises d'ouvrage contribuent à structurer le réseau professionnel et participent à la diffusion d'une certaine culture du paysage sur le territoire métropolitain et régional. Cette mobilisation autour du DESS permet alors de mieux encadrer les ateliers de troisième année de l'ENSP-Versailles (équivalent niveau bac + 5/master 2) organisés en région. En 2001, les enseignements du DESS PARME passent d'ailleurs en tronc commun pour la troisième année de l'ENSP qui s'installe à Marseille. Force est donc de constater que la dynamique pédagogique impulsée par le DESS sert de fondement à la construction de l'antenne locale de l'école. En effet, l'année suivante, des locaux sont aménagés à Marseille pour permettre l'accueil à temps plein des étudiants de l'ENSP (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années) et du DESS, au sein d'un seul et même espace. Cette implantation transitoire est alors permise par l'engagement conjoint de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée, de la ville de Marseille, du conseil général des Bouches-du-Rhône et du conseil régional de PACA. L'ENSP en profite pour renforcer son équipe administrative sur place. Cette culture croisée, entre université et école de paysage

(figure 3), perdure ainsi jusqu'en 2007, au sein du DESS PARME, puis se prolonge avec le master Paysage et aménagement.

Figure 3. Une organisation pédagogique témoignant d'une forte imbrication entre les deux années du DESS PARME et les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années de l'antenne méditerranéenne de l'ENSP



Source : archives DESS PARME.

## Le master Paysage et aménagement

- 19 En 2008, la réforme LMD (licence-master-doctorat) conduit à la transformation du DESS en master. Lors des discussions de préfiguration de la nouvelle habilitation, l'équipe pédagogique, toujours composée de paysagistes et de géographes, remet en question l'affichage strictement méditerranéen de la formation. D'aucuns reprochent, en effet, le caractère restrictif de cette inscription géographique, tant en matière de pédagogie que de débouchés professionnels. Le master, désormais coordonné par René Girard, est donc plus simplement rebaptisé « Paysage et aménagement » (P & A). Dans les faits, l'inscription méditerranéenne de la formation demeure, mais elle est moins considérée comme une fin en soi que comme un contexte de recherche et d'action privilégié. À cet égard, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en général, et l'aire métropolitaine marseillaise, en particulier, sont présentées par l'équipe pédagogique comme des laboratoires territoriaux permettant d'appréhender, à l'échelle locale, des processus qui s'exercent, par ailleurs, à l'échelle globale (régénération urbaine, suburbanisation, métropolisation, etc.).
- 20 Les objectifs professionnels du master P & A n'en demeurent pas moins résolument tournés vers la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit donc toujours de transmettre des savoirs et des savoir-faire à des étudiants issus d'horizons académiques différents (géographes, urbanistes, ingénieurs, paysagistes, architectes, etc.), afin de diffuser une culture du paysage dans la fabrique territoriale et urbaine. Pour ce faire, le master se propose de

former des professionnels de l'aide à la décision agissant auprès des parties prenantes de maîtrises d'ouvrage essentiellement publiques (de l'élu au technicien), à travers la mise en place de diagnostics paysagers, de plans de paysage, d'atlas des paysages, de chartes paysagères et d'actions d'aménagement. Ces outils et démarches ont été développés dans le cadre de la loi Paysage de 1993, afin de donner un statut officiel au paysage et de permettre sa prise en compte dans les démarches usuelles d'urbanisme et de planification. Là encore, l'héritage du CNERP reste sous-jacent. En effet :

« Les outils mis en place par la politique des paysages dans les années 1990 et leurs méthodologies associées s'ancrent dans l'héritage de la planification paysagère des années 1970 » (Bonneau, 2016).

- 21 Désormais stabilisés, les enseignements tant théoriques que pratiques du master P & A embrassent un large spectre de situations territoriales et paysagères. Cette organisation pédagogique entend à la fois répondre à la diversité des contextes régionaux et métropolitains considérés, mais aussi à une certaine bipolarisation de la commande publique locale, divisée entre aménagement des secteurs métropolisés, et ménagement des espaces ruraux et naturels (Demouchy et *al.*, 2005). En introduction de l'année, le module « Histoire, approche culturelle et représentations du paysage » propose une mise en perspective de la notion de paysage, à partir de ses différentes filiations historiques, pour saisir ses incidences sur les pratiques contemporaines de l'aménagement du territoire. Le module « Maîtrise d'ouvrage urbaine » interroge les nouvelles dynamiques métropolitaines, les pratiques sociales ainsi que la participation des habitants dans le débat public, au sein des espaces urbains périphériques (où l'accent est mis sur les grands ensembles) et périurbains. Pour lui faire écho sur le volet « rural », le module « Espaces naturels et agraires » se penche sur la gestion des territoires non bâtis, comme on les nomme encore à l'époque (littoraux méditerranéens, espaces soumis à la déprise agricole, au processus d'érosion, au risque d'incendie, etc.). Le module « Écologie des paysages et développement durable » explore, quant à lui, de manière pionnière, les nouveaux dispositifs d'aménagement en faveur du respect et du renforcement de la biodiversité (trame verte et bleue) ainsi que les approches environnementales de l'urbanisme (écoquartiers, Agendas 21). Enfin, le module « Droit du paysage et projet de territoire » rend compte de la généalogie du droit du paysage, du droit contemporain et de ses modalités d'application (protection du patrimoine naturel et des sites, outils juridiques communaux de gestion de l'espace, gouvernance des institutions en charge de la politique du paysage). Conformément à l'usage au sein des formations sur le projet spatial et territorial, ces enseignements théoriques sont mis à l'épreuve des réalités de terrain au travers de deux grands ateliers semestriels. Le premier, piloté par Gueric Péré, se centre sur les problématiques urbaines des quartiers nord de Marseille. Le second, pendant longtemps dirigé par Alain Marguerit, se focalise sur les dynamiques paysagères au sein des espaces périurbains et ruraux du pays d'Aix-en-Provence.
- 22 Le défi pédagogique réside alors dans la création d'une véritable cohésion entre les étudiants de 3<sup>e</sup> année de l'ENSP, qui pour certains ne s'inscrivent pas en double diplôme, et les étudiants universitaires du master P & A. À l'exception du stage et du mémoire obligatoires pour les inscrits en master, tous suivent les mêmes enseignements, pratiquent les mêmes ateliers et forment, au quotidien, la même promotion. Pourtant, ils se destinent, en théorie, à des débouchés professionnels différents (les uns sont tournés vers la maîtrise d'œuvre, les autres vers la maîtrise d'ouvrage) et sont issus de formations très différentes. Souvent, en début d'année, la

question du projet, de sa nature (spatial/territorial), de son échelle (le parc/le territoire) et surtout de sa représentation (matérialisation par le dessin/conceptualisation par les mots) divisent. Mais l'injonction pédagogique de former des groupes pluridisciplinaires conduit, au cours de l'année, à trouver des complémentarités et à formuler des réponses projectuelles inscrites dans le creuset interdisciplinaire qui s'est localement institué en matière de paysagisme d'aménagement.

- 23 En 2008, le master P & A devient une spécialité du master Urbanisme et aménagement, à la fois cohabilitée par l'ENSP et par les trois universités d'Aix-Marseille (université de Provence, université de la Méditerranée, université Paul Cézanne), en prévision de l'avènement de l'université unique Aix-Marseille université (AMU). Avec la création de cette dernière, en 2012, le portage de la spécialité de master P & A passe de l'UFR de géographie à l'IUAR. En prévision de sa prochaine retraite, René Girard partage la direction de la formation avec un enseignant-chercheur depuis longtemps impliqué dans la pédagogie du master : Jean Noël Consalès<sup>12</sup>. À cette époque, grâce à leur dimension territoriale, les propositions projectuelles faites par les étudiants marquent les débats, lors des restitutions publiques organisées par le préfet Laurent Théry, dans le cadre de la mission interministérielle de préfiguration du projet métropolitain Aix-Marseille Provence.

## Le parcours Projet de paysage, aménagement et urbanisme (PPAU)

- 24 Cette fertilisation croisée entre la 3<sup>e</sup> année de l'ENSP-Marseille et la spécialité P & A du master Urbanisme et aménagement d'AMU va pourtant prendre fin pour des questions, avant tout administratives, liées à la différence de tutelles des deux partenaires (ministère de l'Agriculture pour l'ENSP et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour le master). La réforme des maquettes du diplôme d'État de paysagiste (DEP) de l'ENSP devient, en effet, effective, en 3<sup>e</sup> année, dès la rentrée 2017-2018, soit un an avant la mise en service de la nouvelle maquette du master 2 de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional et d'Aix-Marseille université. Ce décalage temporel entraîne de profonds écarts entre les attendus théoriques de la maquette et le déroulé pratique de la spécialité P & A. De fait, les objectifs, les contenus et les calendriers des deux formations ne peuvent plus être mutualisés, et ce, d'autant plus que la réforme de la maquette du master 2 Urbanisme et aménagement de l'IUAR-AMU se fait dans un contexte de forte réduction des volumes horaires. Les formations du master 2 doivent effectivement passer de plus de 400 heures à 300 heures d'enseignement. Pour faire face à cette réduction, l'équipe enseignante de l'IUAR opte pour un renforcement du tronc commun au sein du master 2 et pour une transformation des spécialités en simples parcours. La spécialité P & A devient ainsi le parcours Projet de paysage, aménagement et urbanisme (PPAU). Concrètement, cela veut dire que la semaine des étudiants de PPAU est partagée en deux temps : un premier temps est consacré aux enseignements généralistes d'urbanisme et d'aménagement de l'IUAR à Aix-en-Provence et un second temps est consacré aux enseignements spécifiques du parcours sur le site de l'ENSP-Marseille. Car, malgré l'arrêt forcé de la cohabilitation de la spécialité P & A, Vincent Piveteau, alors directeur de l'ENSP Versailles-Marseille, et Mathieu Gontier, responsable de l'antenne

marseillaise de l'école, facilitent grandement le maintien du parcours PPAU au sein de leur établissement.

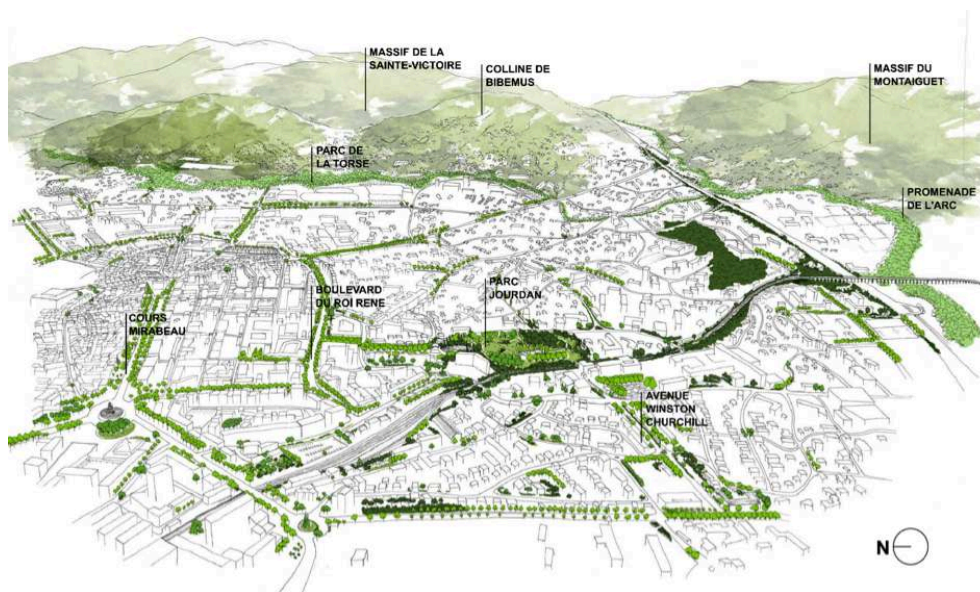
- 25 En 2017, Jean Noël Consalès, qui assure seul la direction de la formation depuis le départ en retraite de René Girard, est rejoint par Benoît Romeyer<sup>13</sup>, nouvellement recruté en tant qu'enseignant-chercheur au sein de l'IUAR. Pour les nouveaux coresponsables de la formation, il s'agit alors de faire vivre l'héritage et la culture du paysagisme d'aménagement local, et ce, en dépit du faible nombre d'heures d'enseignement dédié au sein du parcours. C'est d'ailleurs de cette filiation totalement assumée, de cette identité pleinement revendiquée, qu'ils tirent leur positionnement par rapport à l'offre nationale des formations en paysage. Ce positionnement repose sur trois principes :

- *Un principe éthique.* Le parcours PPAU défend une approche écologique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, en mobilisant la notion de paysage comme élément d'intégration et de croisement de problématiques qui concernent toutes les formes du vivant dans la fabrique territoriale et urbaine (Clergeau, 2020). Parce qu'il repose sur un système de perceptions à la fois individuelles et collectives, le paysage est considéré comme l'instrument dont peuvent se saisir les individus, les groupes sociaux et les sociétés pour penser les nécessités environnementales, à l'échelle globale, et pour appréhender et entreprendre les changements écologiques, à l'échelle locale (Consalès, 2020). À cet égard, il peut être un moyen efficace pour passer des logiques d'aménagement à des logiques de ménagement du territoire (Marié, 1985).
  - *Un principe disciplinaire.* Le parcours PPAU défend une culture de projet fondée sur la pluridisciplinarité des sciences du paysage (Donadieu, 2012). Il entre dans ce champ par des démarches relevant de la géographie appliquée, de l'aménagement et de l'urbanisme mais reste fortement connecté à d'autres approches du territoire (écologie, pédologie, sociologie, anthropologie, histoire, etc.). Dans le paysagisme d'aménagement, il se positionne donc en véritable trait d'union entre la planification (*landscape planning*) et l'urbanisme (*landscape urbanism*) paysagers (Romeyer, 2018).
  - *Un principe méthodologique.* Par son inscription universitaire, le parcours PPAU revendique une approche scientifique d'un paysage considéré comme une réalité « objective » (Besse, 2000), objectivée et objectivable. Tout en reconnaissant le bien-fondé et la valeur de démarches moins académiques et cliniques, il accorde ainsi une grande importance au couplage diagnostic-projet ainsi qu'à la production de données et d'analyses utilisables par les parties prenantes territoriales.
- 26 De façon générale, les finalités professionnelles du parcours PPAU restent les mêmes qu'auparavant dans le DESS PARME ou le master P & A. Il s'agit de former préférentiellement les promotions aux métiers de la maîtrise d'ouvrage et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de répondre aux enjeux de valorisation et de protection du paysage dans la fabrique territoriale et urbaine. Mais, désormais, l'accent est mis sur l'intégration de ces objectifs dans l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme (SRADDET, SCoT, PLUi, PLU, OAP), conformément aux objectifs pédagogiques de l'IUAR. En ce sens, les diplômés de la formation revêtent un profil d'urbaniste du paysage, tel que défini par Pierre Donadieu (2009). Le parcours PPAU recentre, par ailleurs, sa pédagogie sur le fait métropolitain. Il prend alors le territoire de la jeune métropole Aix-Marseille (créée en 2016) comme principal terrain d'expérimentation. Par-delà les distinctions territoriales antérieures (rural/urbain), les

enseignements considèrent désormais le processus de métropolisation comme transversal aux dynamiques d'évolution des espaces urbains, naturels et agricoles.

- 27 En parallèle au tronc commun qui assure la transmission de savoirs et savoir-faire fondamentaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, le parcours PPAU a ainsi pour but d'initier les étudiants à l'histoire et aux théories d'un paysage envisagé aux prismes de l'interface nature-culture, de la fabrique urbaine et de l'aménagement du territoire (module « Histoire et théorie du paysage »). À ce titre, il propose un enseignement (module « Planification et urbanisme paysagers ») dédié aux différents outils de la planification paysagère (SRCE, TVB, OAP, CBS, atlas et plans de paysage, etc.). Il transmet, par ailleurs, des méthodologies d'analyse et d'action relatives à l'aménagement et à la gestion des espaces naturels, agricoles et touristiques métropolitains (module « Aménagement et gestion des espaces naturels, agricoles et touristiques »). Il forme enfin des professionnels particulièrement éclairés quant aux manières d'aménager et de ménager le vivant dans les plans et les projets (module « (A)ménager le vivant »), en lien avec le processus d'écologisation des pratiques des acteurs de la fabrique territoriale et urbaine.
- 28 Le parcours PPAU considère donc le paysage comme le fondement, le moyen, et la finalité de la réalisation de documents de planification et d'urbanisme. Ce positionnement pédagogique est pleinement assumé pendant l'atelier de projet. Transversal aux deux semestres, celui-ci revêt une place centrale dans la formation. Cet exercice est l'occasion d'une mise en situation collective, du diagnostic au projet, face à une commande publique réelle en interaction avec des partenaires professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Pour les étudiants, il s'agit de formuler des stratégies d'intervention et/ou des projets relevant notamment des registres de la planification paysagère, de l'urbanisme paysager et de la médiation paysagère. L'atelier développe, à ce titre, plusieurs compétences et savoir-faire relatifs à la conception, à l'élaboration et à la conduite de projets inscrits à plusieurs échelles territoriales. À noter qu'au lieu de répondre à des commandes ponctuelles émanant de structures diverses et souvent renouvelées, l'équipe enseignante de PPAU préfère inscrire sa contribution dans des partenariats de longue durée. Elle travaille ainsi avec des commanditaires moins liés par une forme de contractualisation quelconque que par la volonté d'inventer des systèmes d'interactions « gagnant-gagnant ». L'équipe enseignante se félicite, par exemple, de participer à la montée en puissance et en compétences des services Espaces verts des villes d'Aix-en-Provence et de Marseille, et ce, au fur et à mesure que s'affirment des problématiques écologiques et paysagères au sein de ces territoires (figure 4). Ce faisant, cette équipe enseignante revendique une manière d'agir en conformité avec l'esprit initial de la formation qu'elle gère par héritage et avec l'engagement de ses aînés.

Figure 4. Exemple de réalisation produite dans le cadre du parcours PPAU en réponse à une commande lancée par la direction des Espaces verts de la ville d'Aix-en-Provence pour le réaménagement du parc Jourdan



Source : <https://ppau.hypotheses.org/>.

## Ouverture : vers l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT)

- 29 Durant près de trois décennies, le DESS PARME tout d'abord, le master P & A ensuite, et le parcours PPAU, enfin, ont successivement œuvré en faveur du paysagisme d'aménagement au sein d'un territoire métropolitain en construction. Malgré les réformes universitaires, les changements de statuts, les transferts de gouvernance et de portage, le renouvellement au sein des équipes enseignantes et les évolutions partenariales, ces formations s'inscrivent bel et bien au sein d'une seule et même lignée, attestant de l'importance de la pensée et de l'action paysagères dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme communal ou intercommunal. Ce positionnement s'est toujours fondé sur des approches pluridisciplinaires n'éluant pas la complexité territoriale et mobilisant les sciences du paysage (Donadieu, 2009) pour s'y confronter. Ce positionnement s'est surtout focalisé sur la formation de professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Car, en matière de projet territorial et urbain, il ne peut exister de bonnes réponses, de bons projets de maîtrise d'œuvre, sans l'existence préalable de bonnes questions, de bonnes commandes, formulées par des maîtrises d'ouvrage éclairées et éclairantes.
- 30 Force est alors de constater que l'ensemble de ces orientations a été récemment mis à l'honneur dans le cadre de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) de la métropole Aix-Marseille-Provence, ayant pour thème « Le grand paysage comme ressource(s) ». Inscrit dans un réseau de recherche national composé de 15 métropoles et animé par le Plan urbanisme, construction, architecture (PUCA), ce programme a mis en évidence le caractère fédérateur de la question du paysage dans la construction métropolitaine d'Aix-Marseille-Provence. Pilotée par l'ENSP-LAREP (Vincent Piveteau et Sylvie Salles) en partenariat avec la métropole Aix-Marseille-

Provence, cette recherche partenariale a permis de réunir un consortium de chercheurs concernés par le paysagisme d'aménagement au sein de trois entités pédagogiques distinctes : l'ENSP, l'IUAR et l'ENSAM. Or, ces trois entités pédagogiques sont appelées à former, en 2023, l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT). D'abord conçu comme un bâtiment destiné à regrouper, en un même lieu au cœur de Marseille, toutes les institutions pédagogiques et de recherche dédiées aux disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, cet IMVT doit aussi favoriser, à terme, des synergies scientifiques et des innovations pédagogiques. À cet égard, l'ensemble des chercheurs locaux ayant participé au programme POPSU ont d'ores et déjà pris rendez-vous pour examiner les modalités de mise en œuvre d'un master commun sur le paysage, à la fois habilité par le ministère de l'Agriculture, par le ministère de la Culture et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce faisant, une suite naturelle et logique au DESS PARME, au master P & A et au parcours PPAU est envisagée.

- 31 Dans un contexte où la montée en puissance des enjeux environnementaux, climatiques et écologiques invite au renouvellement des manières de planifier et de projeter la ville et les territoires, gageons que l'expérience locale en matière de paysagisme d'aménagement puisse servir d'amorce et de levier à ces transitions. Longtemps attendue et désormais effective, la métropole Aix-Marseille-Provence s'affiche, à cet égard, comme un laboratoire territorial fécond pour penser et agir en faveur d'un urbanisme pleinement renouvelé par le paysage.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Barraqué, B., 1985, *Le Paysage et l'Administration*, Paris, Mission de la recherche urbaine.
- Besse, J.-M., 2000, « Le paysage et les discours contemporains. Prolégomènes », dans Brisson, J.-L., *Le Jardinier, l'Artiste et l'Ingénieur*, Paris/Besançon, Les Éditions de l'Imprimeur, p. 71-91.
- Bonneau, E., 2016, « L'urbanisme paysager : une pédagogie de projet territorial », thèse de doctorat, université Bordeaux Montaigne.
- Clergeau, P. (dir.), 2020, *Urbanisme et Biodiversité. Vers un paysage vivant structurant le projet urbain*, Rennes, Éditions Apogée.
- Consalès, J.-N., 2020, « Urbanisation, Urbanisme et Paysage », rapport de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, 45 p.
- Demouchy, G., Girard, R. et Tamisier, C., 2005, « Dix ans d'approches paysagères en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Exploitation des données », t. 1, conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, ENSP, université de Provence, 112 p.
- Donadieu, P., 2012, *Sciences du paysage. Entre théorie et pratiques*, Paris, Lavoisier.
- Donadieu, P., 2009, *Les Paysagistes, ou les Métamorphoses du jardinier*, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP.



- Duval Estienne, I., 2010, « L'intervention du paysagiste dans la ville, de 1960 à aujourd'hui : pertinence et enjeux pour les architectes et les urbanistes. Le cas de la métropole lilloise », thèse de doctorat, université de Lille.
- Girard, R., Tamisier, C., Gourcy, C. de, 2008, « L'approche de paysage dans l'aménagement de l'espace régional, étude de bilan des travaux d'étudiants, phase III », conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, ENSP.
- Keravel, S., 2018, « L'approche planificatrice de Jacques Sgard : références et réalisations », plateforme Inventer le Grand Paris, séminaire IGP 2018/2019, URL : <https://www.inventerlegrandparis.fr/link/?id=620>
- Lafon, J., Thierrée, L. et Moquay, P., 2016, « La diffusion d'une culture du paysage par les ateliers pédagogiques », *Projets de paysage*, n° 15, mis en ligne en décembre 2016, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/6866> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.6866>
- Luginbühl, Y. et Dauvergne, P., 2018, « Pour une histoire du Centre national d'étude et de recherche du paysage (CNERP) », plateforme Topia, mis en ligne en novembre 2018, URL : <https://topia.fr/2018/11/30/les-debuts-de-lenseignement-a-lensp-2/>
- Luginbühl, Y., 1996, « Le paysage aujourd'hui et son enseignement », *L'Information géographique*, vol. 60, n° 1-2, p. 20-21 et 24-29.
- Luginbühl, Y., 1974, « Du jardinier au paysagiste », *Sciences et Avenir*, n° 31, p. 22-25.
- Masbouni, A. (dir.), 2002, *Penser la ville par le paysage*, Paris, Éditions de La Villette, 2002.
- Marié, M., 1985, « Aménagement et ménagement du territoire en Provence », *Le Genre humain*, n° 12, p. 71-92.
- Menguy, B., 2015, « Pour de nouvelles rencontres en Pays de Caux. Enrichir le vivre ensemble à partir des espaces de transition. Apports de l'atelier consacré aux lisières aux alentours du Havre », *Projets de paysage*, n° 13, mis en ligne en décembre 2015, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/9961> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.9961>
- Pernet, A., 2009, « Une médiation paysagiste comme support de recherche : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne) », *Projets de paysage*, n° 3, mis en ligne en décembre 2009, URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/une\\_mediation\\_paysagiste\\_comme\\_support\\_de\\_recherche\\_l\\_experience\\_de\\_l\\_atelier\\_des\\_paysages\\_en\\_vallee\\_de\\_l\\_ance](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/une_mediation_paysagiste_comme_support_de_recherche_l_experience_de_l_atelier_des_paysages_en_vallee_de_l_ance)
- Pernet, A., 2014, « *Le Grand Paysage en projet : histoire, critique et expérience* », Genève, Métis Presses.
- Romeyer, B., 2018, « Le paysagisme : source et ressource pour l'urbanisme ? Classification et état des lieux d'une fertilisation croisée », *Projets de paysage*, n° 18, mis en ligne en juillet 2018, URL : <http://journals.openedition.org/paysage/1131> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.1131>
- Tamisier, C., 2016, « Georges Demouchy (1946-2016) & Joël Ricorday (1945-2015), hommages », *Carnets du Paysage*, n° 30, 2016, p. 232-233.
- Tamisier, C., 1999, « Création d'un pôle du paysage méditerranéen à Marseille rattaché à l'ENSP », université de Provence, ENSP.
- Tamisier, C., 1995, « Étude de faisabilité d'un Institut du paysage méditerranéen : rapport de synthèse et d'activités 1990-1995 », DIREN PACA.
- Racine, M (dir.), 2001-2002, *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au XXI<sup>e</sup> siècle*, t. 1 et 2, Arles, Actes Sud.

## NOTES

1. Créée en 1982, la FFP est l'organisation professionnelle représentative du métier de paysagiste concepteur. La FFP fédère 10 associations régionales, dont la Fédération régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.
2. Créé en 1972 sous l'impulsion du ministre de l'Environnement Robert Poujade, le CNERP est un organisme associatif qui a pour charge de former des professionnels du paysagisme d'aménagement aptes à exercer au sein des maîtrises d'ouvrage. Il s'agit alors de faire évoluer l'enseignement dispensé à la Section du paysage et de l'art des jardins de l'École nationale d'horticulture de Versailles (qui cesse son recrutement en 1973), pour l'ouvrir aux échelles et méthodes de travail pluridisciplinaires propres à l'aménagement du territoire. Malgré son importante activité, le CNERP ferme ses portes en 1978.
3. La notion de maîtrise d'ouvrage renvoie, en France, à la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique dite loi MOP de juillet 1985. Celle-ci détermine, pour les marchés publics, la relation entre la maîtrise d'ouvrage (MOa), par définition publique et généralement assurée par l'État et les collectivités territoriales, et la maîtrise d'œuvre (MOe), chargée de la conception et de la mise en œuvre des aménagements souhaités par la MOa.
4. <https://topia.fr/2018/11/30/les-debuts-de-lenseignement-a-lensp-2/>
5. L'OREAM de Marseille compte ainsi dans ses rangs le paysagiste urbaniste Jacques Sgard (1929-). Formé au sein de la Section du paysage et de l'art des jardins de l'École nationale d'horticulture (ENH), promotion 1947-1948, ce dernier soutient en 1958 une thèse d'urbanisme à l'Institut d'urbanisme de l'université de Paris. Du fait notamment de cette double formation, celui-ci fait office de figure pionnière en matière de prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire en France (Keravel, 2018).
6. Georges Demouchy a été formé au sein de la Section du paysage et de l'art des jardins de l'École nationale supérieure d'horticulture (ENSH), promotion 1968-1970.
7. Joël Ricorday a été formé au sein de la Section du paysage et de l'Art des jardins de l'ENSH, promotion 1967-1969.
8. Christian Tamisier a été formé au sein de la Section du paysage et de l'art des jardins de l'ENSH, promotion 1970-1972, puis de l'Institut d'aménagement régional d'Aix-en-Provence, futur IUAR.
9. Formé au sein de la Section du paysage et de l'art des jardins de l'ENSH, promotion 1971-1973, Alain Marguerit est depuis 1979 gérant de l'Atelier A/S Marguerit.
10. Formé au sein de l'ENSP de Versailles entre 1978 et 1980, Guerric Péré est depuis 1987 président-fondateur de l'agence Ilex paysage + urbanisme.
11. René Girard est architecte urbaniste et professeur associé à l'université de 1994 à 2013.
12. Jean Noël Consalès est docteur en géographie et en aménagement du territoire et maître de conférences à l'UFR de géographie de l'université de Provence puis à l'IUAR d'Aix-Marseille université.
13. Benoît Romeyer est docteur en urbanisme et aménagement et maître de conférences à l'IUAR d'Aix-Marseille université.

---

## RÉSUMÉS

En confrontant l'expérience de trois générations de responsables pédagogiques, le présent article se propose de revenir sur près de trente ans d'existence d'une lignée de formations en matière de paysagisme d'aménagement en collaboration entre Aix-Marseille université et l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille : le DESS Paysage et aménagement en régions méditerranéennes (PARME) tout d'abord, le master Paysage et aménagement (P & A) ensuite, et le parcours Projet de paysage, aménagement et urbanisme (PPAU) enfin. Il montre ainsi que, malgré les vicissitudes administratives, ces formations ont toujours défendu la pensée et l'action paysagères dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme communal ou intercommunal. Elles se sont, en effet, fondées sur la pluridisciplinarité des sciences du paysage pour appréhender la complexité territoriale et former des professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage capables de s'y confronter. À cet égard, le présent article établit des liens entre les permanences et les mutations de ces formations à la planification paysagère et l'évolution de leur contexte territorial d'inscription, notamment la construction de la métropole Aix-Marseille-Provence.

By comparing the experience of three generations of pedagogical managers, this article looks back on close to thirty years of a heritage of training courses in landscape planning organised in a collaboration between *Université Aix-Marseille* and the *École nationale supérieure de Paysage Versailles-Marseille*. These courses ranged from a postgraduate degree in landscape and urban planning in Mediterranean regions (*DESS Paysage et aménagement en régions méditerranéennes, PARME*) and a master's in landscape and urban planning (*Master Paysage et aménagement, P&A*) to a course in landscape planning (*Projet de paysage, aménagement et urbanisme, PPAU*). It shows that, despite administrative vicissitudes, these courses have always defended the notions of landscape architecture, land-use planning, and municipal or inter-municipal urban planning. They are based on the multidisciplinary nature of landscape sciences to understand territorial complexity, train professionals, and provide support in the management of landscape and urban planning projects. The article establishes links between lasting and changing trends in these landscape planning courses and the evolution of their territorial context, namely that of the development of the Aix-Marseille-Provence metropolis.

## INDEX

**Mots-clés** : paysagisme d'aménagement, planification paysagère, urbanisme paysager, formation, métropole Aix-Marseille-Provence

**Keywords** : landscape design, landscape planning, landscape urbanism, training, the Aix-Marseille-Provence metropolis

## AUTEURS

### JEAN NOËL CONSALÈS

Jean Noël Consalès est maître de conférences en géographie et en aménagement du territoire à l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Aix-Marseille université, CNRS, TELEMME.  
jean-noel.consales[at]univ-amu[dot]com

### **RENÉ GIRARD**

René Girard est enseignant-chercheur retraité d'Aix-Marseille université et de l'École nationale supérieure de Paysage Versailles-Marseille.

renegirard[at]wanadoo[dot]fr

### **BENOÎT ROMEYER**

Benoît Romeyer est maître de conférences en urbanisme et aménagement à l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Aix-Marseille université, LIEU

benoit.romeyer[at]univ-amu[dot]fr

### **CHRISTIAN TAMISIER**

Christian Tamisier est enseignant-chercheur retraité de l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille, chercheur associé à l'UMR TELEMME

chtamisier[at]gmail[dot]com